

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 SG 14 Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Soreqa.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et suivants et L1531-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 327-1 et L327-2 ;

Vu le code de commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24 ;

Vu la loi du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales ;

Vu les statuts de la SPLA Soreqa ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Soreqa ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Soreqa par rachat de parts détenues par la Ville de Paris est approuvé.

Article 2 : Les représentants de la Ville de Paris siégeant au conseil d'administration de la SPLA Soreqa sont autorisés à agréer la Métropole du Grand Paris en qualité de nouvel actionnaire par le rachat de 240 actions de la Ville par la métropole au prix unitaire de 100 €.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à effectuer toutes démarches, à signer toutes requêtes et tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant l'entrée de la Métropole au capital de la SPLA Soreqa, et notamment à signer le protocole de cession d'actions annexé au projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO